# Programmes Opérationnels Européens 2007 - 2013
# CADRE D'INTERVENTION FSE

| | |
|---|---|
| Mesure | 1-16 Mobilité des demandeurs d'emploi |
| Axe | I - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et ouverte sur l'extérieur |
| Service instructeur | Conseil General |
| Dates agréments CLS | 08 Novembre 2007 |

## I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

### a) Objectifs

- Donner la possibilité aux demandeurs d'emplois de La Réunion de partir (avec possibilité de retour) rechercher ou occuper un emploi en métropole, en Europe, dans l'Océan Indien et dans toutes régions du monde où des opportunités seraient décelées.
- Faciliter le développement de contrats, de promesses et entretiens d'embauches offerts en permettant la prise en charge des prestations apportées par les acteurs intervenant dans le domaine de la mobilité.

### b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)

| Tableau : | Nature indicateurs | Quantification | Valeurs de référence |
|---|---|---|---|
| Rappel des indicateurs du P.O<br>Réalisation<br>Départs | Nombre de départs :<br>- avec contrats de travail,<br>- en prospection d'emplois. | 1500/an<br>1500/an | 2100/an (Années 2003-2004-2005) |
| Résultats<br>Placements en emploi | Taux de placement :<br>- Placements en emploi<br>- Placements par type de contrats :<br>- CDI<br>- CDD<br>- Intérim<br>- Saisonnier | 70 %<br>35 %<br>40 %<br>21%<br>4 % | 63% (Année 2005)<br>Année 2006 |
| Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention | - Nombre de demandeurs d'emploi ayant trouvé un emploi par la mobilité<br>- Dont bénéficiaires du RMI | 2100/an<br>1000/an | |

### c) Descriptif technique

| | |
|---|---|
| Mesure | 1-16 Mobilité des demandeurs d'emploi |
| Axe | I - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et ouverte sur l'extérieur |

Prise en charge des prestations apportées aux demandeurs d'emploi ou primo demandeurs d'emploi, de plus de 16 ans.
Elles consistent en des aides individuelles, au transport aller et retour, et si nécessaire, certains frais liés au départ :

- Prise en charge partielle des billets d'avions,
- Mise en œuvre d'une préparation à la mobilité à la Réunion et d'un accompagnement socio professionnel sur le territoire de destination.
- Prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et d'installation sur le territoire d'accueil.

## II. Nature des dépenses retenues / non retenues

### a) dépenses retenues

L'énumération ci-dessous est une liste maximale des aides prévues que selon la catégorie dans laquelle part le bénéficiaire, et selon ses besoins, elles ne seront pas toutes mobilisées.

- Transport ; billets d'avion au départ de la Réunion et retour éventuellement,
- Frais d'accueil à l'arrivée et transit ( hébergement de transit, acheminement vers la province en train, autres prestations…)
- Frais d'hébergement
- Frais de nourriture (tickets restaurant,…)
- Allocation frais d'équipement
- Allocation de frais d'installation
- Frais directs et frais de structure liés à la préparation à la Mobilité et à l'accompagnement socio professionnel,

### b) dépenses non retenues

Les frais d'investissement.

## III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande

### a) Critères de recevabilité

#### Statut du demandeur (bénéficiaire final)

Le CNARM sous réserve d'évolution des politiques publiques de mobilité.

#### Localisation

Tout demandeur d'emploi de la Réunion à destination de tous pays de l'Union Européenne et autres.

| | |
|---|---|
| Mesure | 1-16 Mobilité des demandeurs d'emploi |
| Axe | I - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et ouverte sur l'extérieur |

**Autres**

**b) Critères d'analyse du dossier**

Structures disposant de moyens techniques, administratifs et financiers.

## IV. Obligations spécifiques du demandeur

Précisées dans la convention entre le Département et la Structure.

## V. Informations pratiques

**Lieu de dépôts des dossiers :** Conseil Général

**Où se renseigner :**

Service mobilité du Conseil Général
CNARM

**Services consultés (y compris comité technique) :** Conseil Général

## VI. Modalités financières

**a) Modalités de gestion technique**

| | | |
|---|---|---|
| Investissement générateur de recettes : | [ ] Oui | [x] Non |
| Régime d'aide : | [ ] Oui | [x] Non |
| — Préfinancement par le cofinanceur public : | [ ] Oui | [x] Non |

**b) Modalités financières**

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 100%

*Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O.*

Plafonds (subvention publique) :

Prise en compte des investissements générateurs de recettes :

| | |
|---|---|
| Mesure | 1-16 Mobilité des demandeurs d'emploi |
| Axe | I - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et ouverte sur l'extérieur |

**c) Modalités relatives à la mesure / dispositif**

**Taux de participation des partenaires**

| | UE % | Etat % | Région % | Départ. % | Comm % | Aut . Pub. % | Privés % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 100 = Dépense publique éligible | 70 | | | 30 | | | |
| 100 = Coût total éligible | 70 | | | 30 | | | |

**d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés**

## VII. Liste des annexes (le cas échéant)